



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

Règlement de contrôle intérimaire 346-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 27 novembre 2024, **règlement de contrôle intérimaire n° 346-2024, assurant la protection de certains immeubles construits avant 1940**, a été adopté.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent, situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 9 décembre 2024.

Pierre Caza
Directeur général et
greffier-trésorier